Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Election des adjoints au maire -*Délibération D26_15*

Rapporteur : le Président de l'assemblée et du bureau de vote, Christophe BÈLE, nouveau maire élu
Annexe : procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints et ses annexes, concernant les délibérations D26_13, 14 et 15, transmis au Préfet avec cette délibération.

Sous la présidence de Christophe BÈLE, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des trois adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal - - sans panachage ni vote préférentiel = liste bloquée
- Liste paritaire = composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/1er adjoint.
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de **5 minutes** pour le dépôt, auprès du maire.

Constatation du nombre de listes déposées auprès du maire :
A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées : BOULIC Isabelle, tête de liste

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : **/** - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Election des adjoints au maire -*Délibération D26_15*

Déroulement du premier tour du scrutin :
Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son enveloppe contenant un bulletin de vote, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Résultat du premier tour du scrutin :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **15**
b- Nombre de votants (enveloppes déposées dans le réceptacle) : **15**
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L66 du Code Electoral) : **0**
d- Nombre de suffrage blancs (Article L65 du Code Electoral) : **0**
e- Nombre de suffrages exprimés (b- c-d) : **15**
f-Majorité absolue : **15**

- Nombre de suffrages obtenus pour BOULIC Isabelle, tête de liste : **15**

Proclamation de l'élection des adjoints au maire
La liste conduite par BOULIC Isabelle, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, le maire a proclamé et immédiatement installé les candidats figurant sur cette liste, dans l'ordre de cette liste :

- **BOULIC Isabelle, 1er adjoint**
- **JESTIN Pierre, 2ème adjoint**
- **AUFFRET Pascale, 3ième adjoint**

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.03.23 15:57:41 +01'00'